

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 23 mai 2003 , Maison de Paroisse, 20h15**

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la « Presse » et le public. Elle remercie chacun pour sa présence à cette première assemblée du conseil communal de l'année 2003.

Sont excusés : Mesdames Claudine CHESAUX, Luzia KAEPELI, Aurélie LIETTA, Messieurs Christian HOSSMANN, Charles MARQUIS, Franck MUHLEMATTER et Jan SANDEN

Est absent : Monsieur Eric VAGNIERES

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2002 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

### **1.- ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS**

Deux lettres de démission ont été adressées à Madame la Présidente qui nous en fait part :

La première, datée du 24 janvier dernier, émane de Monsieur Marc-Eric PANTILLON, qui, à l'occasion du bicentenaire, souhaite retrouver l'indépendance qui lui fait défaut.

Le 5 mai 2003, Monsieur Jean-Marc GERBER adresse sa démission pour des raisons d'ordre privé. Il tient à remercier toutes les personnes qui lui ont fait confiance, ses collègues conseillers ainsi que la Municipalité qui, par leur dévouement se battent pour faire avancer cette magnifique commune de Leysin.

Afin de remplacer ces deux personnes, Monsieur Denis RIME, pour le groupe radical, nous propose Monsieur Jean-Luc MURY et Mademoiselle Dominique BLANCHARD, pour le groupe libéral, Alexandre DURGNAT. Après lecture de l'art. 7 du RCC, Madame PAVILLARD félicite les nouveaux élus et leur souhaite plein succès dans leurs délibérations.

### **2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU**

S'adressant plus spécialement aux dames, la Fondation pour le dépistage du cancer du sein nous informe qu'elle organisera une séance d'information afin de présenter son programme et ses enjeux en matière de politique et de santé.

Monsieur Denis RIME est remercié d'avoir participé à l'AG de la Banque Raiffeisen. Il représentera également les autorités communales aux futures promotions de Kumon.

Le 11 avril 2003, les nouveaux bourgeois ont été conviés au cernotzet de la Maison de commune par les autorités exécutives et législatives.

Madame PAVILLARD a eu l'honneur de pouvoir participer à l'AG de l'ARDA à Bex ainsi qu'au forum économique qui précédait l'ouverture officielle du comptoir d'Aigle. Elle souhaite relever l'excellent travail d'information et de communication fait au travers de l'association régionale du district d'Aigle par l'intermédiaire de son délégué, Monsieur André FATTEBERT qui a eu un franc succès lors de sa présentation à Leysin.

Madame la Présidente félicite celles et ceux qui ont pu participer à l'AG de notre Office du tourisme. Par notre présence, nous montrons l'intérêt que nous avons comme partenaire politique.

Votations du 9 février dernier : participation de 21,4% pour Leysin (28,2% sur le plan fédéral)

Les résultats sont les suivants :

Révision des droits populaires : 181 oui contre 47 non

Adaptation des participations cantonales aux coûts hospitaliers : 171 oui contre 58 non

Le dépouillement laisse voir qu'une grande majorité des électeurs utilise la voie de la correspondance et des boîtes aux lettres. Pour la petite histoire, seulement 4 personnes se sont déplacées à la Maison de paroisse pour voter entre 11 et 12 heures.

Le 18 mai, fait jamais vu depuis 1866, nous avons voté sur 9 objets fédéraux et un objet cantonal. A Leysin, 40,78% de nos électeurs se sont prononcés contre 48,9% au niveau suisse. Cette fois, une vingtaine de Leysenouds se sont déplacés au bureau de vote.

Voici les résultats pour les votations fédérales :

|                                                                                     |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Armée XXI                                                                           | 353 oui contre 73 non  |
| Protection de la population                                                         | 369 oui contre 60 non  |
| Loyers loyaux                                                                       | 171 oui contre 266 non |
| Dimanche sans voiture                                                               | 152 oui contre 291 non |
| Initiative santé                                                                    | 185 oui contre 257 non |
| Personnes handicapées                                                               | 224 oui contre 212 non |
| Sortir du nucléaire                                                                 | 166 oui contre 271 non |
| Moratoire-plus                                                                      | 184 oui contre 244 non |
| Places d'apprentissage                                                              | 175 oui contre 257 non |
| Votation cantonale : Le gymnase de la Broye est accepté par 293 oui contre 128 non. |                        |

## Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs Rose-Marie MORAZ, Alberto VALMAGGIA, Louis

PHILIPONA, Thomas RANKIN, Jean FERRER, Roger PASCHE, Marie-Louise BORLOZ, Emilie UMBEHR, Jean-Pierre KOSTLI, Paul AEGERTER, Pierre SCHULER et Olga OGUEY.

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Ce soir, Madame PAVILLARD peut souhaiter la bienvenue à cinq nouveaux-nés : Oriane BLATTI (fille de notre conseiller Patrick ), Bled GJAURI, Larissa LANGUETIN, Daniel MANGAN et Kaelig ROUXEL. Félicitations aux heureux parents.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, Madame la Présidente remercie en particulier les présidents de groupe pour leur collaboration et leurs réponses rapides concernant les commissaires pour l'étude des préavis. En effet, suite aux vacances de la secrétaire, elle a repris le flambeau au pied levé et tout s'est bien passé. Merci également à Madame Nicole MANIGLEY pour son aide.

### **3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 1/2003 Centre de défense incendie – nouveau local du feu, soit achat et transformation de la halle artisanale (anciens locaux Duperret), au lieu-dit « La Carraye »**

Monsieur Jean-Martin STOLL, rapporteur, nous communique le rapport de cette commission qui relève quelques points :

- 1.- La hauteur des trois portes d'accès pour les véhicules sera portée à 4 mètres
- 2.- La BCV désirant vendre l'entier de ses propriétés, il n'était pas question pour la Commune de renoncer à l'achat de la parcelle no 546, pour un prix relativement avantageux
- 3.- La Municipalité ne s'est pas encore déterminée sur le choix du mode de chauffage
- 4.- La toiture sera entièrement démontée et refaite à neuf
- 5.- Si tout va bien, l'inauguration du nouveau local pourrait se faire à la fin de l'année.

En conclusion, la commission recommande, à l'unanimité, d'accepter les propositions de la Municipalité.

En l'absence de Monsieur Christian HOSSMANN, excusé, Monsieur Patrick BLATTI nous lit le rapport de la commission des finances qui souligne les points suivants :

- 1.- Le montant de l'investissement à charge de la Commune pour l'acquisition des deux terrains correspond à un prix construit très favorable de Fr. 130.— le m<sup>2</sup>
- 2.- Cette acquisition représente une excellente affaire pour la Commune pour autant que le coût effectif des travaux de rénovation demeure en conformité avec la prévision mentionnée dans le préavis
- 3.- Le moment est très favorable pour négocier un taux d'intérêt au plus bas
- 4.- La suppression des loyers du local du feu actuel et des autres entrepôts de matériel permettra de constituer une enveloppe suffisante pour assurer la charge financière de l'opération
- 5.- La location à des tiers des autres locaux disponibles permettra de rentabiliser l'investissement, voire de constituer un fond de rénovation. Pour cela, la commission recommande que les revenus locatifs soient affectés à l'immeuble.

A l'unanimité, la commission se déclare également favorable et propose d'accepter les conclusions de ce préavis.

La discussion est ouverte et Madame Isabelle SAUSER demande comment se déroule le tournoi entre les architectes de la place pour l'attribution des dossiers.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal précise que le tournoi s'établit entre les deux architectes lorsque un projet est mis en route. Le présent dossier a été attribué à Monsieur Jean-Jacques LOMBARDI et le projet du manège à Monsieur Jean-Rolf WACKER.

Madame PAVILLARD nous fait part d'une lettre reçue du Commandant du service du feu, Monsieur Jean-Marc RYHEN, qui incite les membres du conseil à accepter ce préavis. Il s'agit d'une conclusion très heureuse au problème posé par l'ancien local. Le nouveau centre de défense incendie offrira des conditions de travail enfin adaptées aux besoins et à la sécurité.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

#### **4.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 2/2003 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**

En remplacement de Monsieur Charles MARQUIS, excusé, c'est Madame Evelyne TISSOT qui nous communique le rapport de cette commission qui, vu l'utilité de ces plans et l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, recommande d'accepter les conclusions de ce préavis.

Pour la commission des finances, Monsieur BLATTI nous donne lecture de son rapport qui souligne les points suivants :

- Une certaine crainte que le plan, une fois élaboré, puisse devenir un instrument de référence utilisé par l'état pour dicter aux communes des priorités en matière d'assainissement et d'évacuation des eaux. Vu l'état actuel des canalisations d'évacuation des eaux de notre commune, cette crainte est minimisée.
- L'importance de la part du taux des subventions accordées par la Confédération et le canton de Vaud justifie la participation de la Commune de Fr. 49'070.-- soit 19% du coût total. La participation communale en matière de prestation sera en grande partie réalisée par le personnel communal entre autres pour les relevés de terrain.

A l'unanimité, la commission des finances propose d'accepter les conclusions de ce préavis.

La discussion est ouverte et Monsieur Bernard GRANDJEAN attire notre attention sur le fait que la participation de 19% de la Commune représente en réalité 1 1/2 mois de travail pour deux ouvriers qualifiés. Il demande s'il n'y a pas surcharge de travail pour l'équipe communale.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, précise que cette durée de travail ne concerne pas uniquement l'année 2003. Il s'agit en fait de relevage de plans et de repérage des canalisations qui seront effectués pas des employés qui s'occupent déjà de ce secteur.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## 5.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**PPA des hauts** : Monsieur le Syndic nous informe que plusieurs discussions avec le Service de l'aménagement du territoire ont été très positives. Il semblerait que les dernières modifications demandées pourraient être acceptées. Des conventions doivent encore être mises au point, mais Monsieur LOMBARDI a bon espoir que cette fois, ces plans soient enfin approuvés. Après toutes ces tracasseries, nous méritons de voir ce PPA des hauts accepté et de pouvoir mettre à l'enquête nos canons à neige.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, nous renseigne sur le programme qui a été établi pour le séjour des enfants de Biélorussie. Ces enfants logeaient à l'ancien stand et avec Nicole, responsable de la cuisine, ils n'ont manqué de rien ! Ils ont pu participer à diverses activités : visite du musée olympique de Lausanne, balade avec l'ASD, soirée raclette sous les tipis. Monsieur LIETTA remercie chaleureusement tous les commerçants et toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de ce séjour bénéfique pour ces enfants.

## 6.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

## 7.- MOTIONS

Aucune motion

## 8.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Denis RIME, au nom du parti Radical et Démocratique de Leysin, soumet la présente intervention concernant un sujet souvent débattu mais qui suscite à nouveau son inquiétude. En effet, la décharge de la « Collure » se trouve dans un désordre indescriptible et difficilement admissible, impossible de pénétrer à l'intérieur de son enceinte afin d'y décharger quelque chose. Les habitants, résidents ou propriétaires doivent avoir une image bien négative de la gestion des déchets dans notre Commune.

Lors de précédents débats, des promesses avaient été données que tout serait mis en œuvre afin qu'une telle situation ne se reproduise plus, mais à ce jour aucune mesure efficace n'a été mise en place.

La demande est présentée à la Municipalité, en particulier au Municipal en charge du dossier, de renseigner le Conseil communal sur les mesures qui sont prises afin de rendre à cet endroit une relative propreté et qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, nous informe que cette décharge, qui n'est plus conforme pour différentes raisons, est destinée à être fermée. Un dossier est à l'étude pour une nouvelle déchetterie.

Les problèmes soulevés par Monsieur RIME ne sont pas nouveaux et la personne responsable fait de son mieux avec des conditions de travail difficiles. En hiver avec la neige, l'accès est rendu laborieux et les choses s'entassent pêle-mêle. Dans l'attente d'une nouvelle décharge, Monsieur DELADOEY en appelle à la tolérance et à une auto-discipline de chacun afin d'entreposer les déchets correctement.

Monsieur Jacques MANIGLEY remercie le Municipal des travaux pour la pose du candélabre de la route des Ormonts. D'autre part, il s'inquiète de l'état des routes et des trottoirs de notre village et espère que la Municipalité va prévoir un surfacage. Il demande également de replacer correctement les cavalettis.

Concernant le bicentenaire, Monsieur MANIGLEY déplore le peu d'intérêt des autorités à cette occasion et souhaite que le drapeau soit mis en valeur.

Monsieur DELADOEY, Municipal, précise que seulement des travaux de taconnage sont prévus prochainement.

Monsieur Michel TAUXE revient une nouvelle fois sur le problème du chemin des Mex qui est toujours dans un état catastrophique et sollicite la Municipalité pour une rapide remise en état.

Monsieur José CRESPO demande que le chalet situé sur la place de parc à côté de l'hôtel Tour d'Aï (gare provisoire de l'A-L) soit laissé à cet endroit comme chalet d'information touristique en attendant que le chalet qui était prévu à l'entrée du village soit installé.

Monsieur le Syndic précise que ce chalet appartient à la Commune. Il sera déplacé à l'entrée de Leysin dès que les travaux du nouveau local du feu seront terminés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la Présidente remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Elle nous donne rendez-vous le vendredi 4 juillet 2003 pour le prochain conseil.

La séance est levée à 21h10 .

Leysin, le 5 juin 2003

Pour le Conseil Communal :  
La Présidente :  Viviane PAVILLARD  
La Secrétaire :  Solange FORESTIER

